

Mémoire sur le
Plan de développement
durable du Québec

Présenté par
Danny Gagnon
directeur général de la
Fédération Québécoise des Clubs Quads

La Fédération Québécoise des Clubs Quads

Notre Fédération est un organisme sans but lucratif qui a comme objectif d'encadrer la pratique du quad (**véhicule tout-terrain**) de telle façon qu'elle soit harmonieuse avec les différents milieux fauniques et sécuritaire pour les adeptes.

Notre organisme compte à ce jour plus de 142 clubs dans toutes les régions du Québec. Ces clubs comptent pour leur part présentement 51 160 membres en règle. Ces années-ci, nous avons une augmentation des adhésions de 20 % annuellement. Le nombre de quads immatriculés sur le territoire québécois est présentement de 294 706, de là notre préoccupation et notre volonté de structurer et d'encadrer leur utilisation. (*statistiques en annexe 1*)

Le réseau de sentiers encadré par notre organisme totalise actuellement plus de 21 145 kilomètres, le tout réparti de la façon suivante : 8 545 kilomètres utilisés en toutes saisons, 6 765 kilomètres utilisés exclusivement l'hiver ainsi que 5 835 kilomètres utilisés uniquement l'été.

Nous travaillons régulièrement avec différents ministères tels que le ministère des Transports et le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRN) – section territoire – ainsi qu'avec les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités.

Nous avons aussi, par le passé, travaillé avec la Fondation de la faune du Québec à l'élaboration d'un guide d'aménagement des sentiers de quad (*annexe 2*), qui est devenu une référence pour tous les organismes qui ont à aménager des sentiers dans le cadre de la gestion de leur territoire.

Petit historique

C'est en 1985 que le milieu du quad (véhicule tout-terrain) a commencé à s'organiser grâce aux centaines de bénévoles qui ont réagi aux interdictions de circuler que les municipalités avaient adoptées. Ils ont vite compris que, s'ils désiraient poursuivre la pratique de leur activité, ils devaient s'efforcer d'endiguer l'anarchie de la circulation qui y régnait à cette époque. Ils ont alors instauré des clubs avec des réseaux de sentiers balisés afin de créer un corridor d'utilisation pour leurs membres, qui, par leur cotisation, ont aidé à financer la construction de ponceaux et à améliorer les surfaces de roulement, limitant les dommages causés à l'environnement. Mais ce n'est qu'en 1996 qu'une loi sur les VHR fut adoptée, ce qui est venu donner une balise réelle à l'activité pour l'avenir.

L'implantation des clubs de quad est une nécessité pour notre société. Ces derniers encadrent les utilisateurs et limitent l'anarchie par leur structure, ce qui restreint les impacts négatifs sur la société en général et contribue de façon importante à l'économie des différentes régions du Québec. Notre activité est appelée à devenir une activité d'appel touristique, et ce, pour les quatre saisons, ce dont peu d'activités d'appel peuvent se prévaloir.

L'intérêt de notre organisme pour le développement durable

Pour notre Fédération, le développement durable est de première importance. Dans l'année 2004, nous avons procédé à une analyse complète de notre activité avec l'aide de la firme Desjardins Marketing Stratégique inc. et la collaboration de la firme Tecresult inc. (*étude en annexe 3*). Nous étions conscients que le développement de notre activité se devait de prendre un tournant majeur si nous désirions qu'il soit durable.

Le réseau actuel s'est érigé sans une réelle planification. Les bénévoles qui ont négocié des droits de passage avec des propriétaires terriens ont dû composer avec les plus compatissants à notre cause, notamment les agriculteurs. Ces propriétaires, en retour, ne reçoivent aucune reconnaissance publique, ou aide financière, relativement au prêt qu'ils font d'une parcelle de terrain. Cette analyse a établi différents problèmes importants, qui auront vraisemblablement des impacts sur notre avenir.

Moyens financiers des clubs inéquitables

Actuellement, les ressources financières des clubs de quad sont inéquitables en fonction de leur réalité géographique. Par exemple, un club situé près des grands centres urbains n'a qu'un nombre limité de kilomètres de sentiers à entretenir, mais il bénéficie d'un grand nombre d'adhérents payants. Pour sa part, un club situé en région éloignée doit entretenir de nombreux kilomètres de sentiers pour parvenir à atteindre un nombre limité de membres.

Instabilité du réseau de sentiers

Le réseau de sentiers manque de stabilité à cause de la précarité du renouvellement des droits de passage. Le réseau se trouve entrecoupé à plusieurs endroits à la suite de quelques révocations de droits de passage.

Les droits de passage

Les administrateurs de club affirment que le renouvellement des droits de passage constitue leur défi numéro un en raison de sa précarité. Les problèmes liés aux droits de passage sont des plus importants. Les propriétaires terriens, les agriculteurs, les MRC, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, le ministère des Transports et différents organismes (Sépaq, Hydro-Québec, Fédération des gestionnaires de zecs, parcs régionaux, etc.) sont de gros intervenants et représentent des interlocuteurs parfois intimidants pour des bénévoles.

Les bénévoles

La gestion des clubs requiert beaucoup de disponibilité, la charge de travail est importante, et les tâches à exécuter sont complexes, ce qui entraîne l'épuisement des bénévoles et un haut taux de roulement de leur part.

Délinquance de certains usagers

Le manque de pouvoir des agents de surveillance des sentiers et le peu d'effectifs policiers disponibles contribuent à rendre la tâche des clubs des plus difficile, car ces derniers n'ont pas la possibilité d'intervenir au moment opportun.

Constat global

Notre constat d'ensemble nous a dirigés vers une nouvelle façon d'agir. Il nous faut travailler en fonction du développement durable de notre réseau et de l'allègement du fardeau de nos administrations de club.

Notre projet pilote dans Lanaudière

Présentement, nous travaillons à la réalisation dans la région de Lanaudière d'un projet pilote, qui a deux objectifs précis.

Le premier objectif est axé sur le développement durable. Nous travaillons avec tous les intervenants du milieu social et politique, c'est-à-dire l'Association touristique régionale, les MRC, les municipalités, l'UPA, le MRN, propriétaires de boisé et directeurs de réserve faunique et de zec. Le tout dans le but de créer un réseau de sentiers permanent qui traversera Lanaudière, d'est en ouest et du nord au sud, tout en s'interconnectant aux régions limitrophes, et ce, en toutes saisons.

Le second objectif en est un de gestion. Nous sommes à refaire la façon de travailler des clubs. Les 11 clubs de Lanaudière se fusionneront en un seul club subdivisé en 6 secteurs, qui correspondront aux divisions des MRC de cette région. Cette fusion permettra au club ainsi formé d'avoir un bureau permanent sur son territoire, ce qui allégera la tâche des bénévoles et favorisera un développement durable, qui cadrera avec le plan de développement durable du gouvernement du Québec.

La lecture des quelques lignes qui suivent vous permettra de connaître nos véritables préoccupations en matière de développement durable.

Le plan de développement durable de notre organisation s'étendra par la suite à toutes les régions du Québec.

Nos préoccupations sur le plan du développement durable du Québec

Nous sommes préoccupés par la venue prochaine de nouvelles aires protégées, prévue par notre gouvernement, qui risque de nous obliger à déplacer des sentiers sans avoir été préalablement consultés. Certaines des ces futures aires protégées auront pour effet, de par leur superficie, de couper des liens interrégionaux déjà existants.

La tendance environnementaliste de la société actuelle est sans compromis quant à la cohabitation avec les activités motorisées. Il y a cependant des moyens de limiter leurs impacts négatifs pour la société, et le territoire québécois nous permet, par ses vastes

espaces, de trouver des solutions positives pour tous. C'est pour ces raisons que nous sommes d'accord avec le processus de consultation actuel.

Les principes élaborés dans l'avant-projet de loi semblent cadrer avec nos priorités de développement durable. Cependant, il reste à voir l'efficacité du cadre officiel de gestion qui sera mis en place et l'ouverture d'esprit des principaux acteurs en ce qui a trait aux activités motorisées, qui laissent, rappelons-le, de considérables retombées économiques en région.

Les actions que nous serions prêts à mener pour contribuer au développement durable

Notre organisme est déjà engagé dans un processus de développement durable, et nous serions prêts dans le futur à prendre place autour de toute table qui traitera du développement durable. D'ailleurs, conséquemment au jugement Langlois sur le passage des motoneiges dans le parc linéaire Le P'tit Train du Nord, une activité comme la nôtre n'a pas d'autre choix que de travailler en fonction du développement durable. Tout comité (régional, provincial ou gouvernemental) qui pourrait être formé et qui requerrait notre présence et notre intervention pourrait compter sur notre participation. Nous avons déjà démontré notre engagement dans le développement durable en mettant de l'avant des actions concrètes comme le projet pilote mentionné précédemment et nous continuerons de le faire en collaboration avec tous les intervenants concernés.